

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°85-2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 4 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 29 octobre 2025

Affichage Mairie mercredi 29 octobre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	18
	Votants	22

**PRESENTS** : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, M. DU-CARRE Clément donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme BARBET Janique donne pouvoir à Mme THOMAS Murielle.

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Approbation des fiches action de la convention territoriale globale 2026-2030 avec la caisse d'allocations familiales du Rhône :**

Rapporteur : Catherine LAVET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de la convention territoriale globale 2026-2030 avec la caisse d'allocations familiales du Rhône ;

Vu les fiches relatives à la commune de Dommartin ;

Ceci étant exposé :

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

La CTG actuelle arrivant à échéance fin 2025, il convient de rédiger une nouvelle convention pour la période 2026-2030.

Pour rappel, cette convention couvre huit thématiques (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits, animation de la vie sociale, accompagnement social). Elle

permet de définir et valider avec la CAF les projets/actions portés par les communes (individuellement ou dans le cadre de regroupement) et la CCPA pour la période 2026/2030.

Elle conditionne ainsi l'obtention de financement par la CAF pour mettre en œuvre les actions/projets inscrits par les communes et la CCPA.

Au-delà du portage de certaines fiches, la CCPA a en charge, avec la CAF, du pilotage et la coordination de la CTG dans son ensemble.

En revanche la CCPA n'a pas vocation à piloter les projets/actions engagés par les communes.

La CTG doit être signée au plus tard le 15 janvier.

L'ensemble des communes est donc amené à délibérer sur leur fiches actions avant le 11 décembre afin que la CCPA puisse délibérer sur le document finalisé le 18 décembre 2025.

Pour donner suite au travail réalisé le 22 mai 2025 réunissant les communes et l'ensemble des partenaires concernés par une ou plusieurs thématiques et intervenant sur le territoire, les enjeux et objectifs suivants ont été retenus :

#### **Petite Enfance :**

Enjeu 1 : Une offre petite enfance cohérente et adaptée aux évolutions du territoire et aux besoins des habitants

Enjeu 2 : Des acteurs engagés pour la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille

Enjeu 3 : Un territoire favorisant en tous points le bien être du jeune enfant et de sa famille

#### **Parentalité :**

Enjeu :

Favoriser l'accompagnement des parents d'enfants et jeunes (0-25 ans) au pays de L'Arbresle et contribuer à leur épanouissement

#### **Enfance/Jeunesse**

Pour le bassin de vie **Dommartin**, Eveux, Fleurieux-sur-L'Arbresle, Lentilly

Enjeu 1 : un territoire qui prend soin des jeunes, un territoire inclusif

Enjeu 2 : des jeunes plus autonomes, acteurs de la vie citoyenne et en lien avec les générations

Enjeu 3 : Un territoire facilitant la continuité éducative

Enjeu 4 : des acteurs engagés auprès des parents

Pour le bassin de vie : Bully, l'Arbresle, Saint-Germain, Sarcey

Enjeu 1 : Permettre une continuité de service et de qualité sur les modes d'accueil de la petite enfance à l'âge adulte

Enjeu 2 : Combattre les tendances communautaristes et les ruptures culturelles et géographiques

Pour le bassin de vie : Bessenay, Bibost, Chevinay, Courzieu, Sain Bel, Sain-Julien-sur-Bibost, Saint-Pierre-La-Palud, Savigny, Sourcieux-les-Mines

Enjeu 1 : Faciliter la garde des enfants à travers les dispositifs adaptés aux réalités des communes rurales et développer une cohérence éducative sur l'ensemble du parcours de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire, ...)

Enjeu 2 : Développer notre attractivité auprès des professionnels de l'animation

Enjeu 3 : Mobiliser l'enfant et le jeune pour qu'il devienne acteur de son territoire

Au regard de ces enjeux, du travail réalisé avec la CAF, la CCPA et l'ensemble des partenaires concernés, la commune de Dommarin souhaite inscrire les fiches actions suivantes :

- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Petite enfance

Ces fiches actions s'intégreront dans la convention territoriale globale annexée à la présente délibération. A noter que les fiches actions ont été préalablement validées par la CAF qui a par ailleurs souligné la qualité de leur contenu et la participation constructive aux enjeux du territoire.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les fiches CTG relatives à la commune annexées à la présente convocation.

**Le Conseil Municipal,**  
**Ouï l'exposé de Madame l'Adjointe,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** les fiches CTG relatives à la commune de Dommarin.
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.**  
**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**  
**TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire,  
Alain THIVILLIER



